SEDI 30700 UZES (1102) Réf. 209355

AFFECTATION COMMUNE DE ERCUIS

DELIBERATION N°2025 03
DU 27 FEVRIER 2025
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE : 2024
AFFECTATION RESULTAT EN **2025**

Nombre de membres en exercice		9		
Nombre de membres présents		6		
Nombre de suffrages exprimés		7		
Votes	Abstention :	1	Pour	6

Date de la convocation : 10 FEVRIER 2025
Séance du 27 FEVRIER 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		39 007,88 €		1 250,00 €	- €	40 257,88 €
Opérations de l'exercice	21 343,17 €	16 363,52 €	- €	1 500,00 €	21 343,17 €	17 863,52 €
Totaux	21 343,17 €	55 371,40 €	- €	2 750,00 €	21 343,17 €	58 121,40 €
Résultat de clôture (=CA)		**34 028,23 €**		**2 750,00 €**		**36 778,23 €**

Besoin de financement		au compte 001 investissement dépenses BP 2025
Excédent de financement	**2 750,00 €**	au compte 001 investissement recettes BP 2025
Restes à réaliser	- €	- €
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		

Montants egaux a totaux ETAT DES RESTES

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de - € **au compte 1068 Investissement BP 2025, avec émission titre de recette.**

34 028,23 € **au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2025**

3°Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;
Ont signé au registre des délibérations Présents:

Pour expédition conforme, le Maire

Le Président
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 060-216002105-20250227-DELIBCCAS202503-BF